



# Territoires, Environnement, Résilience, Ressources écologiques



*LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement*

## Guide des Études

### CO-DIRECTEURS DES ETUDES

**Jacinthe CAILLAUD**

**Michaël HERMOSO**

Maîtresse de Conférences ULCO

Professeur des Universités ULCO

**Email : [lpierre@univ-littoral.fr](mailto:lpierre@univ-littoral.fr)**

**Site web : <https://licencepro-terre.univ-littoral.fr>**

### SECRETAIRE PEDAGOGIQUE

Marie BOIN

[marie.boin@univ-littoral.fr](mailto:marie.boin@univ-littoral.fr)

**Téléphone : 03 21 46 36 16**

(Absente les mercredis après-midi)

# Descriptif

La Licence professionnelle **Territoires, Environnement, Résilience et Ressources Écologiques (TERRE)** prépare les étudiants à devenir des professionnels compétents et opérationnels dans la gestion des territoires et des enjeux environnementaux actuels et futurs.



Elle offre une solide formation scientifique et technique, combinée à des savoir-faire pratiques et opérationnels dans des domaines clés tels que la préservation de la biodiversité, l'aménagement des territoires, la réduction des risques naturels et anthropiques, l'étude des sols, la transition écologique et les enjeux du développement durable.

Les étudiants seront formés aux outils de la cartographie et du Système d'Information Géographique (SIG). Ils seront également sensibilisés aux exigences normatives et légales en environnement dans ces secteurs innovants, et recevront les qualifications nécessaires à l'utilisation des drones (catégorie ouverte A1/A3). Elle prépare les étudiants qui le souhaitent à l'auto-entrepreneuriat.

Cette formation ouvre des perspectives professionnelles variées dans des domaines en pleine expansion, axées sur la protection et la gestion des ressources naturelles et sur la résilience des territoires à fort enjeu environnemental (espèces en danger, zones humides, risques liés au trait de côte, ...).

Un point important auquel l'équipe pédagogique tient : Vous rendre acteur de la construction de votre projet de formation.

## Organisation

Cette formation professionnalisante en un an est ouverte aux étudiants justifiant d'un niveau bac+2, ce qui confère au total 180 ECTS, soit le grade de licence aux étudiants satisfaisant aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences. Elle est ouverte aux étudiants relevant de la formation initiale (**FI**), continue (**FC**) et aux apprentis (**FA**).

Elle intègre un stage long de quatre mois de Mai à Août pour les étudiants FI/FC, ou peut se réaliser en **alternance** avec un rythme 15 jours à l'université / 15 jours en entreprise (cf Calendrier de l'alternance).

Le **rythme de l'alternance** est donné dans le calendrier de l'Alternance disponible sur Moodle et repris dans le tableau suivant.

*NB : La direction des études ne répondra pas favorablement aux demandes d'autorisation d'absence (dispense de cours) des Alternants liés aux impératifs de leurs structures sur ces créneaux affichés « Formation » sur la version en vigueur du calendrier.*

**Semestre 1 :** du **27/08/25 au 19/12/25** après les cours.  
Interruption pédagogique 24/10/25 après les cours au 03/11/25  
Vacances de Noël du 19/12/25 au 05/01/26  
Examens du 1er semestre dans la semaine du 15/12/2025 et au cours du semestre pour les contrôles répartis et examens anticipés. Examens résiduels du S1 fin janvier 2026 / début février avant le jury.

**Semestre 2 :** du **05/01/26 au 04/09/26** après le jury d'année.  
Vacances d'hiver du 20/02/26 au 02/03/26  
Vacances de Pâques du 10/04/26 au 27/04/26  
Examens du 2ème semestre dans la semaine du 27/04/26 et au cours du semestre pour les contrôles répartis et examens anticipés.

**Stage obligatoire :** Durée de quatre mois à compter du **04/05/26**.

Conformément aux règlements des études adoptés par la CFVU, l'organisation des enseignements les **jeudis après-midi est interdite**, sauf cas exceptionnels convenus concurremment entre direction des études et étudiants. Cette mesure a pour but de permettre aux étudiants de participer aux activités physiques, sportives, culturelles, d'expression et artistiques.

En outre, par tradition aucun cours n'est organisé le **samedi**.

Enfin, une pause méridienne d'**une heure au moins** est garantie, sauf circonstances particulières et devant rester exceptionnelles.

**LICENCE Professionnelle MPGE - Parcours TERRE**  
**Territoires, Environnement, Résilience, Ressources Ecologiques**  
**Calendrier de la formation - Année universitaire 2025-2026**

AOÛT  
SEPTEMBRE  
OCTOBRE  
NOVEMBRE  
DECEMBRE  
JANVIER  
FEBVRIER  
MARS  
AVRIL  
MAI  
JUIN  
JUILLET  
AOÛT - SEPT

Date lundis	Sem	Semainier	Formation initiale / continue	Formation en alternance
				Alternance possible Juillet-Août 2025
25/08/2025	35	Semaine 0	Prérentrée 27/08/2025 / Soutenances LP sortants	
01/09/2025	36	Semaine 1	Explor'ULCO lundi-mardi / Début des cours mercredi	
08/09/2025	37	Semaine 2		
15/09/2025	38	Semaine 3	Sortie d'intégration 17/09/2025 (Conservatoire National Botanique de Bailleul et site du Romelaëre EDEN 62)	
22/09/2025	39	Semaine 4		
29/09/2025	40	Semaine 5		
06/10/2025	41	Semaine 6		
13/10/2025	42	Semaine 7	PT 1 Projet tuteuré en environnement	Alternance (1)
20/10/2025	43	Semaine 8		Alternance (2)
27/10/2025	44	Interruption		Alternance (3)
03/11/2025	45	Semaine 9	03/11 Examens UE1	
10/11/2025	46	Semaine 10		
17/11/2025	47	Semaine 11	18/11 Examen UE4; 19/11 Examen partiel UE5	
24/11/2025	48	Semaine 12	PT 2 Projet tuteuré en environnement	Alternance (4)
01/12/2025	49	Semaine 13		Alternance (5) - 1ère rencontre et complétion du LEA
08/12/2025	50	Semaine 14	08/12 Examen Anglais	08/12 Examen Anglais
15/12/2025	51	Semaine 15	15-18/12 Examens finaux semestre 1	15-18/12 Examens finaux semestre 1
22/12/2025	52		Vacances de Noël	Alternance (6)
29/12/2025	1		Vacances de Noël	Alternance (7)
05/01/2026	2	Semaine 16		
12/01/2026	3	Semaine 17		
19/01/2026	4	Semaine 18		
26/01/2026	5	Semaine 19	PT 3 Projet tuteuré en environnement	Alternance (8)
02/02/2026	6	Semaine 20		Alternance (9)
09/02/2026	7	Semaine 21	Soutenances PT (étape) / Jury semestre 1	Rapport d'alternance (étape) / Jury semestre 1
16/02/2026	8	Semaine 22		
23/02/2026	9	Vacances d'hiver	PT 4 Projet tuteuré en environnement	Alternance (10)
02/03/2026	10	Semaine 23		Alternance (11)
09/03/2026	11	Semaine 24		Alternance (12)
16/03/2026	12	Semaine 25		Examens UE 9
23/03/2026	13	Semaine 26		
30/03/2026	14	Semaine 27		
06/04/2026	15	Semaine 28		
13/04/2026	16	Vacances de Pâques	PT Projet tuteuré en environnement	Alternance (13)
20/04/2026	17	Vacances de Pâques		Alternance (14)
27/04/2026	18	Semaine 29	Examens finaux semestre 2 / CPP	Examens finaux semestre 2 / CPP
04/05/2026	19	Semaine 30	STAGE DE QUATRE MOIS	Alternance (15)
11/05/2026	20	Semaine 31		Alternance (16)
18/05/2026	21	Semaine 32		Alternance (17)
25/05/2026	22	Semaine 33		Alternance (18) - 2ème rencontre et complétion du LEA
01/06/2026	23	Semaine 34		Alternance (19)
08/06/2026	24	Semaine 35		Alternance (20)
15/06/2026	25	Semaine 36		Alternance (21)
22/06/2026	26	Semaine 37		Alternance (22)
29/06/2026	27	Semaine 38		Alternance (23)
06/07/2026	28	Semaine 39		Alternance (24) - 3ème rencontre et complétion du LEA
13/07/2026	29	Semaine 40	Alternance (25)	
Période estivale		Semaines 41-45	Stage (.../...)	Alternance (26-30)
24/08/2026	35	Semaine 46	Stage (.../...) / Rendu mémoire stage	Alternance (31) / Rendu mémoire alternance
31/08/2026	36	Semaine 47	Soutenances stages et jury d'année	Soutenances alternance et jury d'année
07/09/2026	37	Semaine 48	⊕ fin conventionnement stages max. 04/09/26 ⊕	Alternance possible jusque fin Nov.

Total semaines alternance	31+
Total semaines formation initiale	47

## Activités et compétences spécifiques visées

- *Caractérisation et gestion de la biodiversité et des ressources*
- *Planification et réalisation de la collecte des données in situ*
- *Choix techniques appropriés et application sur le terrain*
- *Gestion des données (échantillonnage, mesure, collecte, contrôle qualité)*
- *Analyse des données (mise en cohérence, synthèse des données obtenues)*
- *Accompagnement d'acteurs socio-économiques et publics dans la transition écologique*
- *Identification du contexte (en particulier réglementaire), des objectifs, des attendus et des contraintes associées à une problématique environnementale*
- *Rédaction et transmission de bilans*

Identifier et dialoguer avec les parties prenantes selon leur périmètre de compétences et de décision et les enjeux des territoires concernés (État, collectivités, entreprises, associations, citoyens)

Réaliser, analyser et interpréter des diagnostics environnementaux ou réaliser un diagnostic et/ou un audit pour apporter des conseils

Proposer et déployer des mesures de prospection, de gestion, de protection, de restauration, de réhabilitation, de mise en conformité de sites et / ou installations

Proposer et déployer des plans d'action justifiant les mesures incluses et leur agencement, sur les sites ou/et installations, en mobilisant le cadre réglementaire relatif à la biodiversité et/ou aux ressources et/ou aux géoressources

Porter ces propositions dans le cadre des instances des organisations concernées en faisant preuve de pédagogie

Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques et leurs évolutions pour la prise en compte et la gestion de la biodiversité et/ou des ressources et/ou des géoressources

Diagnostiquer l'état d'un site en fonction de la biodiversité, de l'environnement ou de la ressource en eau

Réaliser des études d'impact environnemental réglementaires

Collecter les données (échantillonnage, mesure, collecte, contrôle qualité)

Analyser les données (mise en cohérence, synthèse des données obtenues)

Intégrer une problématique liée à la biodiversité, aux ressources et/ou géoressources dans son cadre environnemental, réglementaire et économique

Proposer, sélectionner et évaluer des indicateurs d'état et de fonctionnement, et des processus de métrologie/reporting adaptés dans les domaines de la biodiversité et/ou des ressources et/ou des géoressources et/ou des déchets

Adapter des protocoles de diagnostic et de gestion de la biodiversité et/ou des ressources et/ou des géoressources.

## Métiers visés

Les diplômés sont embauchés rapidement (après 1,9 mois en moyenne) dans des structures publiques (Syndicats mixtes, communautés de communes, mairies, DREAL, DDTM) ou privés (bureaux d'étude, associations, agence d'urbanisme)...

Chargé d'études Environnement

Chargé de mission Littoral et environnement

Technicien Littoral

Contrôleur en urbanisme et environnement

Technicien Hydrogéologie

Animateur Nature

Animateur Plans de gestion

Animateur environnement

Technicien Référent Eau

Chef de projet

Préventeur sécurité

...

## **JURY ET MCCs**

Voir document spécifique  
disponible à la suite de la  
page 11 de ce document

# REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

LPRO Mention MPGE Parcours TERRE (CGU Calais)		INTITULES DES ELEMENTS PEDAGOGIQUES CONTENUS DES MODULES	H été	CM	TD	TP	Eq TD
<b>SEMESTRE 1</b>							
<b>UE 1 CONNAISSANCE DES MILIEUX NATURELS</b>			<b>57</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>63,0</b>
E.c.1.1	<i>Faune et flore</i>	Botanique – Classification. Flore terrestre et aquatique.	11	2	6	3	12
		Zoologie – Classification. Faune terrestre et aquatique.	11	2	6	3	12
		Espèces menacées, emblématiques et exotiques envahissantes	3		3		3
E.c.1.2	<i>Environnement : Sols sédiments, eau, climat</i>	Cycle de l'eau. Ressources en eau et stress hydrique.	8	2	6		9
		Fonctionnement et typologie des sols	8	2	6		9
		Environnements sédimentaires. Lecture de paysages. Géopatrimoine	8	2	3	3	9
		Les facteurs physiques forçants de l'environnement. Anthropocène	8	2	6		9
<b>UE 2 OUTILS GENERAUX DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>			<b>35</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>35,0</b>
E.c.2.1	<i>Techniques de terrain et de laboratoire</i>	Plans d'échantillonnage. Exploitation des bases de données en environnement	8		5	3	8
		Utilisation d'outils de terrain. Techniques d'échantillonnage sur le terrain. Méthodes d'analyses en laboratoire.	8		5	3	8
E.c.2.2	<i>Analyse et traitement de données</i>	Analyses et visualisation de données. Statistiques. Archivage des données	13		3	10	13
		Compétences numériques (dont certification PIX).	6		6		6
<b>UE 3 OUTILS SPECIFIQUES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>			<b>70</b>	<b>6</b>	<b>25</b>	<b>39</b>	<b>73,0</b>
E.c.3.1	<i>Cartographie</i>	Outils cartographiques (topographiques, géologiques et pédologiques)	26	2	7	17	27
E.c.3.2	<i>Système d'Information géographique</i>	Géomatique / Système d'Information Géographique	14	4	10		16
		Projet SIG sous QGIS	12			12	12
E.c.3.3	<i>Réglementation et pratique drone</i>	Drone en catégorie ouverte. Préparation à l'examen OPEN A1/A3. Pratique réalisée au semestre 2 (raisons météo)	18		8	10	18
<b>UE 4 OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>			<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
E.c.4.1	<i>PPP</i>	Projet Personnel Professionnel 4	17		17		17
		Présentations métiers. Concours de la fonction publique	3		3		3
	<i>CEL</i>	Auto-entrepreneuriat	3		3		3
<b>UE 5 OUTILS DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 1</b>			<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
E.c.5.1	<i>Communication</i>	Expression écrite et orale (dont projet Voltaire et/ou Ecri+) Outils de concertation et de communication	10		10		10
E.c.5.2	<i>Anglais 1</i>	Anglais appliqué à l'environnement	20		20		20
<b>UE 6 RISQUES ET SUIVI DU MILIEU COTIER ET LITTORAL</b>			<b>30</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>33</b>
E.c.6.1	<i>Géomorphologie et habitats des littoraux</i>	Géomorphologie - plages, falaises et habitats	27	6	15	3	27
		Outils de suivi du trait de côte (photogrammétrie)	6		6		6
<b>UE 7 PROJET TUTEURE / ALTERNANCE</b>							
E.c.7.1	<i>Projet tuteuré (étape)</i>	Suivi. Rapport d'avancement, soutenance et évaluation suivi					
E.c.7.2	<i>Alternance (étape)</i>	Suivi. Rapport d'avancement, soutenance et évaluation suivi					

v1	LPRO Mention MPGE Parcours TERRE (CGU Calais)	INTITULES DES ELEMENTS PEDAGOGIQUES CONTENUS DES MODULES	H été	CM	TD	TP	Eq TD
----	-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	-------	----	----	----	-------

## SEMESTRE 2

<b>UE 8 GESTION OPERATIONNELLE DES MILIEUX NATURELS</b>			<b>39</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>45,5</b>
---------------------------------------------------------	--	--	-----------	-----------	-----------	----------	-------------

EC 8-1	<i>Ecologie</i>	Principes d'écologie. Communautés et écosystèmes. Interactions.	14	4	10		16
EC 8-2	<i>Plans de gestion</i>	Plans de gestion des espaces naturels.	17	5	6	6	19,5
EC 8-3	<i>Suivis naturalistes</i>	Méthodes et applications de suivis naturalistes.	8	4	4	0	10

<b>UE 9 AGROECOLOGIE</b>			<b>24</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
--------------------------	--	--	-----------	-----------	-----------	----------	-----------

EC 9-1	<i>Milieux cultivés</i>	Composition et fonctionnement d'un sol agricole. Matière organique Rhizosphère. Rendement. Agriculture régénérative.	12	2	10		13
EC 9-2	<i>Bioagresseurs et Ecotoxicologie</i>	Ravageurs et auxiliaires. Nuisibles / bioagresseurs. Phytopathologie	7	2	5		8
		Phytophages et intrants. Notions d'écotoxicologie	5	2	3		6

<b>UE 10 OUTILS DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2</b>			<b>40</b>		<b>40</b>		<b>40</b>
------------------------------------------------------------	--	--	-----------	--	-----------	--	-----------

EC 10-1	<i>Recherche documentaire, éthique scientifique et science ouverte</i>	Recherche documentaire	10		10		10
		Déontologie / Éthique scientifique / Science ouverte	10		10		10
EC 10-2	<i>Anglais 2</i>	Anglais appliqué à l'environnement (dont certification TOEIC)	20		20		20

<b>UE 11 ENJEUX SCIENTIFIQUES ET SOCIETAUX DE LA GESTION DES SOLS ET DE L'EAU</b>			<b>28</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>30,5</b>
-----------------------------------------------------------------------------------	--	--	-----------	----------	-----------	----------	-------------

EC 11-1	<i>Sols et eau à l'Anthropocène</i>	Impact de l'agriculture sur l'érosion des sols et l'eau	6	2	4		7
		Quantification de l'eau dans les sols par télédétection	6		3	3	6
		Hydrologie. Hydrogéologie. Pollutions anthropiques.	11	3	5	3	12,5
		Cas pratique d'étude : l'aléas gonflement/retrait des argiles	5		2	3	5

<b>UE 12 TERRITOIRES : VULNERABILITE &amp; RESILIENCE</b>			<b>46</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>44</b>
-----------------------------------------------------------	--	--	-----------	----------	-----------	-----------	-----------

EC 12-1	<i>Acteurs et réglementations en environnement</i>	Cadre réglementaire et juridique appliqués à l'environnement. Gouvernance, institutions et acteurs en environnement. Code de l'environnement. Procédures territorialisées de gestion. Représentation et perceptions des différents acteurs.	24	4	14	6	26
EC 12-2	<i>Gestion intégrée du territoire</i>	Enjeux écologiques associés aux zones humides, l'administration des waterings et leçons des inondations dans le Pas-de-Calais de 2023	3	1	2		3,5
		Conflits d'usage	2	2			
		Analyse spatiale des risques	3			3	3
		Risques associés aux littoraux	2		2		2
EC 12-3	<i>Transition écologique</i>	Ressources UVED / Thème 25-26 : Economie circulaire	Autonomie supervisée				
		Cas pratique d'étude de terrain : séquence ERC - mesures compensatoires.	12	1	2	6	9,5

<b>UE 13 PROJET TUTEURE (FI/FC)</b>			<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
-------------------------------------	--	--	-----------	----------	-----------	----------	-----------

Ec.13	<i>Projet tuteuré (final)</i>	Méthodologie de projet	12		12		12
		Suivi. Rapport et soutenances de projet tuteuré et évaluation suivi					

<b>UE 14 MEMOIRE DE FIN D'ETUDE</b>							
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

EC 14.1	<i>Stage</i>	Formation initiale (stage obligatoire de 4 mois). Rédaction d'un rapport et soutenance orale, note tuteurs et note jury					
EC 14.2	<i>Alternance</i>	Formation en alternance (nb semaines cf calendrier alternance). Rédaction d'un rapport, soutenance orale, note tuteurs et note jury					

## Certifications

La formation intègre plusieurs certifications facilitant la réussite et l'insertion professionnelle. Les étudiants sont accompagnés pour cela par l'équipe pédagogique. Le coût de ces certifications qui s'élève à **plusieurs centaines d'euros** est pris en charge soit par l'ULCO, soit la formation. Ainsi, les étudiants doivent s'engager à se présenter aux épreuves et se donner les moyens de les réussir.

Il appartient aux étudiants de les valoriser dans leurs documents de candidatures pour des stages ou emplois.

Nature	Enseignement et responsable correspondants	Modalité	Tarif
Certification <b>PIX</b>	UE 2 (Michaël Hermoso)	<i>Examen en salle</i>	Financé par la formation
Certification <b>drone A1/A3</b>	UE 3 (Olivier Fournier)	<i>Examen en ligne</i>	Gratuit
Certification <b>Voltaire</b>	UE 2 (Michaël HERMOSO / Charlotte Limosin)	<i>Examen en salle</i>	Financé par l'ULCO
Test of English for International Communication ( <b>TOIEC</b> )	UE 10 (Isabelle Lefebvre)	<i>Examen en salle</i>	Financé par la formation

## Bonus

Prise en compte du sport, d'une seconde langue vivante (LV2), des activités culturelles et artistiques pratiquées en partenariat avec le conservatoire de Calais et de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal), à l'exception du PIX. Les points bonus obtenus (à hauteur de 0,6 point maximum) seront capitalisés dans l'UE 5 au semestre 1 dans l'UE 10 au semestre 2. Pour les modalités d'obtention des bonus, se référer aux responsables des disciplines concernées et aux documents MCC. Les étudiants peuvent solliciter les directeurs de formation en vue d'obtenir des points bonus en dehors du cadrage ULCO (suivi de MOOC, participation active à des événements ou manifestations ayant un lien avec l'environnement, etc...). En cas d'accord, l'octroi des points bonus reste conditionné à la soumission d'un rapport ou à la réalisation d'une présentation examinée par un membre de l'équipe pédagogique.

## Valorisation de l'Engagement Étudiant et Diplôme Universitaire Engagement

L'**Engagement Étudiant** et sa valorisation font partie d'un dispositif national : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/17/Hebdo33/ESRS1723941C.htm>.

"L'engagement étudiant favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des étudiants. Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur a développé divers dispositifs de valorisation de l'engagement et de l'ensemble des activités extra-académiques des étudiants."

Le dispositif peut s'appliquer à un engagement dans les murs de l'université ou correspondre à un investissement dans une association extra-universitaire.

Sous réserve de constituer un Dossier de reconnaissance et/ou de Valorisation de l'engagement étudiant, l'étudiant peut notamment lui octroyer des points bonus.

Des documents spécifiques (« Notice VEE ») sont accessibles sur l'espace Moodle de la formation.

## Stages volontaires

Un décret n°2010-956 du 25 Août 2010 au Journal Officiel vise à mieux encadrer les stages qui ne sont pas validants pour l'obtention du diplôme. Ainsi, il est possible de faire un stage supplémentaire durant votre année de formation. Une convention de stage sera alors établie entre chaque partenaire. La durée de ce stage ne pourra pas dépasser deux mois. Il fera l'objet de la rédaction d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. La note obtenue sera comptabilisée en bonus pour l'année en cours.

La durée totale des stages d'une année universitaire ne peut excéder 6 mois. La réalisation de stages volontaires reste soumise à l'autorisation des Directeurs des études, car ils ne doivent pas interférer ni avec les cours, ni avec les examens, ni avec la réalisation des projets tuteurés.

## Tutorat

Le **tutorat d'accompagnement** est mis en place en LP TERRE dans le cadre du dispositif Réussite financé par la Région Hauts-de-France et le Fonds Social Européen (FSE). Un tuteur de niveau supérieur (M1 ou M2) accompagne les étudiants dans leur programme. Les tuteurs peuvent ainsi répondre aux questions et animer des séances de révisions avant les examens. Le tutorat est assuré par des étudiants de l'ULCO, sous contrat (rémunération deux fois le SMIC horaire, soit 23,76 € brut au 01/01/2025). **Les tuteurs ne peuvent pas être des enseignants de la LP.**

Les demandes de tutorat et les échanges tuteurs-étudiants se passent sur un espace Moodle dédié géré par le Bureau d'Aide à la Réussite Étudiante (BARE) de l'ULCO. Le **Référent Tutorat** de la formation est : Michaël HERMOSO.

Les étudiants provenant de formation hors-université peuvent en outre bénéficier de ce dispositif : <https://www.univ-littoral.fr/formation/aides-a-la-reussite/la-methodologie-de-travail-universitaire/>

## Dispositifs d'évaluation des enseignements

Ils sont obligatoires afin d'améliorer l'offre de formation de manière continue et rentrent dans le dispositif **EEE : Évaluation des Enseignements par les Étudiants** de l'Université. Dans le cadre de la LP TERRE, des « Points Promo » réguliers sont tenus au cours de chaque semestre pour faire un bilan du déroulement des EC, du semestre, tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les étudiants.

Avant le départ en stage, une **Commission Pédagogique Paritaire (CPP)** est organisée entre d'une part les étudiants qu'ils relèvent de la FI/FC ou les Alternants, et de l'autre part l'équipe pédagogique. Un compte-rendu en est rédigé avec, autant que faire ce peu, une réponse apportée par la direction des études pour tenter d'améliorer de potentiels points dysfonctionnels pour l'année ultérieure.

## Aménagement d'Études - Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le règlement des études de l'ULCO prend en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Plus d'infos : <https://www.univ-littoral.fr/formation/aides-a-la-reussite/profils-specifiques-quels-amenagements-detudes/>

**Les demandes d'aménagement d'études ou de composition aux examens pour des raisons de handicap / santé doivent être introduites dès que possible en début d'année ou dès que vous rencontrez une situation de nature à pouvoir entraver le bon déroulement de vos études – contact :**

Bureau de la Vie Étudiante et du Handicap  
[handicap.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:handicap.etudiants@univ-littoral.fr)  
03.28.23.73.46 / 68.13

**NB1 :** Nous vous serions reconnaissants d'avertir le secrétariat pédagogique <[marie.boin@univ-littoral.fr](mailto:marie.boin@univ-littoral.fr)> de toute demande d'aménagements introduite ou en cours d'examen sans en préciser la nature afin de pouvoir anticiper l'organisation des épreuves notamment.

**NB2 :** l'équipe pédagogique n'a pas à connaître les raisons médicales des aménagements demandés ou accordés par Monsieur le Président de l'Université. Elle a obligation de les faire appliquer. Dans tous les cas, **n'attendez pas** ni **n'hésitez pas** à nous solliciter pour conseils [lpterre@univ-univ-littoral.fr](mailto:lpterre@univ-univ-littoral.fr). Nous sommes là pour organiser l'année, mais aussi veiller à votre bien-être et réussite étudiants. Y compris pour les difficultés d'ordre financier.

## Transport des étudiants hors trajets domicile - Université

Les enseignements projetés hors des murs du Campus de la Mi-Voix de l'ULCO (sorties de terrain, visites de sites, etc.) sont organisés par affrètement d'un autocar de la compagnie SCHOONAERT, dans le cadre de l'accord-cadre de fourniture et de services conclu entre l'ULCO et cette entreprise courant sur la période 2026-2029. Tout déplacement d'étudiants effectué par des moyens personnels (véhicules personnels), à l'initiative des intéressés, ne relève pas de l'organisation de l'Université. À ce titre, l'Université n'assume ni la prise en charge, ni l'encadrement, ni la couverture assurantielle de ces déplacements. Les étudiants, conducteurs ou passagers, sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une couverture d'assurance adaptée, notamment pour les passagers transportés, laquelle peut être partielle selon les garanties souscrites.

En conséquence, la règle applicable dans le cadre des actions de formation à l'extérieur de l'Université est le recours à un transport collectif affrété par l'Université.

## Discrimination et harcèlement

L'Université du Littoral Côte d'Opale mène une politique active de prévention et de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et les Risques Psychosociaux (RPS). Elle a mis en place des dispositifs visant à favoriser la libération de la parole, l'écoute et le traitement des éventuels cas de VSS et de RPS. Si vous êtes une de ses situations, contactez la cellule d'étude : [cellule.signalement@univ-littoral.fr](mailto:cellule.signalement@univ-littoral.fr).

# SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS



## URGENCES

SAMU : 15  
Police : 17  
Pompiers : 18  
Numéro européen : 112  
Par tchat ou SMS : 114  
Centre Antipoison : 08 00 59 59 59

## SANTÉ GÉNÉRALE

SSE : Service de Santé étudiante  
rendez-vous infirmier :  
03 28 23 71 61  
[santecampus@univ-littoral.fr](mailto:santecampus@univ-littoral.fr)  
Par Doctolib en tapant "ULCO  
Doctolib" sur un moteur de  
recherche  
Sida info service : 0 800 840 800  
Fil Santé Jeunes : 0800 235 236

## ÉTUDES ET SCOLARITÉ

Information et orientation /  
stages et emplois :  
SUAIO IP Boulogne-sur-Mer :  
[suaiobg@univ-littoral.fr](mailto:suaiobg@univ-littoral.fr)  
03 66 25 64 00  
SUAIO IP Calais / St-Omer :  
[suaioc@univ-littoral.fr](mailto:suaioc@univ-littoral.fr) 03 21 46 36 13  
SUAIO IP Dunkerque :  
[suaiodk@univ-littoral.fr](mailto:suaiodk@univ-littoral.fr)  
03 28 23 75 50

Étudiants internationaux et mobilité  
internationale :  
[international@univ-littoral.fr](mailto:international@univ-littoral.fr)  
03 28 23 74 54

Accompagnement / Handicap :  
[handicap.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:handicap.etudiants@univ-littoral.fr)  
03 28 23 73 46

Aides et accompagnement :  
[vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)  
03 28 23 74 41

Scolarité :  
[scolarite@univ-littoral.fr](mailto:scolarite@univ-littoral.fr)  
03 28 23 73 72

## SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Écoute psychologique à l'ULCO :  
• A Boulogne-sur-Mer et Calais :  
[rdv.apsytude@gmail.fr](mailto:rdv.apsytude@gmail.fr)  
ou 06 27 86 91 83  
• A Dunkerque et Saint-Omer :  
[psychologue-dk-so@univ-littoral.fr](mailto:psychologue-dk-so@univ-littoral.fr)

Écoute téléphonique du CROUS :  
Happsy Hour : 06 27 86 91 83

Hors université :  
Numéro vert pour toute personne  
en détresse psychologique : 3114

Prévention suicide : 31 14  
SOS Amitié : 09 72 39 40 50  
Fil Santé Jeunes : 0800 235 236

Numéro National pour les jeunes  
victimes de violences numériques :  
30 18

Écoute par et pour les étudiants  
(Nightline) : 03 74 21 11 11

## ADDICTIONS

Alcool info service : 0 980 980 930  
Drogues info service : 0 800 23 13 13

Centre de Soins d'Accompagnement  
et de Prévention en Addictologie  
(CSAPA)

- St Omer : 03 21 88 75 80
- Boulogne-sur-Mer : 03 21 99 38 82
- Calais : 03 21 34 33 99
- Dunkerque : 03 28 28 58 37

Ecoute Cannabis : 0 980 980 940

Joueurs info service : 09 74 75 13 13

Tabac info service : 39 89

## VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES, HARCELEMENT ET DISCRIMINATIONS

A l'ULCO :  
<https://egalite.univ-littoral.fr/nous-alerter/stop.discrimination@univ-littoral.fr>

Hors université :  
Violences Femme Infos :  
39 19 ou SMS 114

Solfa (SOLidarité Femmes  
Accueil) : 06 58 23 65 79

Numéro d'aide "France Victimes" :  
116 006

Tchat avec la police :  
[service-public.fr/cmi](https://service-public.fr/cmi)

Mal-être, violences,  
discriminations :  
Cnaé : 0 800 737 800  
[cnaes@enseignementsup.gouv.fr](mailto:cnaes@enseignementsup.gouv.fr)

Les Centres d'Information sur les  
Droits des Femmes et des  
Familles (CIDFF) :  
Nord : 03 28 59 29 30  
Pas-de-Calais : 03 21 30 45 41

## SOUTIEN SOCIAL

Difficultés financières et sociales :  
rendez-vous assistantes sociales à  
l'ULCO :

- Dunkerque :  
03 28 23 68 60  
[service.social.littoral@crous-lille.fr](mailto:service.social.littoral@crous-lille.fr)
- Boulogne, Calais, Saint-Omer :  
03 20 88 66 27  
[service.social.littoral@crous-lille.fr](mailto:service.social.littoral@crous-lille.fr)



## Stage de 4 mois (FI et FC)

### Calendrier du stage

Les stages ne pourront pas aller au-delà de la date de jury d'année et, dans tous les cas, pas au-delà de la fin d'année universitaire. Les stages conventionnés par l'ULCO ne pourront **en aucun cas** se prolonger au-delà du 04/09/2026.

### Cadre et modalités du stage

Les stages sont des périodes temporaires de **mise en situation en milieu professionnel** au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. L'étudiant se voit confier une ou des **missions conformes au projet pédagogique** défini par l'établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil (*Art L124-1 du code de l'éducation*).

Pour les stages effectués en France métropolitaine et d'une durée supérieure à **308 heures**, la **gratification est obligatoire** (gratification minimale de 4.50 €/heure) pour les étudiants en formation initiale.

Simulateur en ligne : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>

Note importante ! Pas de gratification de stage possible pour les étudiants relevant de FC et effectuant leur stage au sein d'une structure publique (DREAL, Laboratoires de l'ULCO ou publics en général, EDEN62, CROSS, collectivités territoriales, etc).

**Restitution et Évaluation** du stage : Voir guide des stages mis à disposition ultérieurement.

- Les absences des étudiants (congés ...) pendant le stage doivent être validées par la structure d'accueil et communiquées à la formation et au Bureau Insertion Professionnelle et des Stages <[stages@univ-littoral.fr](mailto:stages@univ-littoral.fr)>. Il en est de même pour les arrêts de stage, quel que soit le motif de fin de stage.

### Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une **convention de stage** signée.

**Aucun stage ne doit débuter sans convention de stage validée dans P-stage et signée par les parties.**

La CFVU du 19/09/2017 a voté la possibilité que le stage soit remplacé par une autre activité qui peut être :

- Un service civique
- Un Volontariat International en Entreprise (VIE) et en Administration (VIA)
- Un Diplôme d'Étudiant Entrepreneur
- Un contrat de travail (CDD, CDI...)

Ces possibilités restent soumises à la validation en amont du responsable de formation.

Il est à noter que le service civique doit pouvoir avoir débuté en amont de la période de stage.

Dans le cas d'un étudiant souhaitant effectuer un CDD à la place d'un stage, il conviendra d'établir un contrat pédagogique fixant notamment les modalités d'évaluation des compétences acquises correspondant à celles attendues dans la maquette de formation par un stage. Ces activités ne donnent pas lieu à l'établissement d'une convention de stage.

### Stages à l'étranger

Les conventions de stage à l'étranger demandent une attention particulière et beaucoup d'anticipation.

Les étudiants peuvent réaliser leur stage à l'étranger. Ils doivent, avant de déclencher toute démarche, vérifier que le lieu de stage n'est pas dans une zone dite « à risque ». Le site de référence est le site Conseils aux voyageurs (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>). L'université ne valide pas les stages dans les zones rouges (formellement déconseillées) et oranges (déconseillées sauf raison impérative) y compris pour les ressortissants de ces pays.

Pour les stages proches d'une zone à risque, l'étudiant doit s'engager par écrit à ce que son lieu de stage et son lieu de domicile soient bien en zone jaune ou verte et qu'il n'effectuera aucun déplacement en dehors de ces zones.

### Suivi de stage

Il sera demandé aux étudiants (idem pour les étudiants en alternance) de se rendre acteurs de leur suivis académiques. Cette démarche proactive fera l'objet d'une évaluation entrant dans la note de suivi du stage ou de l'alternance (cf MCC).

## **Avis de poursuite d'études – Lettres de recommandation Mon Master**

La LP a pour vocation l'insertion professionnelle directe après la diplomation selon l'Arrêté de 2019 qui régit le diplôme. Pour y concourir, l'équipe pédagogique n'est pas tenue de délivrer des avis de poursuite d'étude favorables sur demande.

Les directeurs d'études, en lien avec les membres du jury, l'équipe pédagogique et le SUAIO-IP examineront au cas par cas les demandes de recommandation dans le cadre de demandes d'admission en Master courant février/mars 2026. Les éléments de dossier tels :

- (i) le mérite académique,
- (ii) la réputation de l'étudiant,
- (iii) le projet professionnel
- (iv) la mention de Master envisagé

seront notamment pris en compte. Un entretien individualisé pourra être organisé au besoin.

Il est important d'anticiper la réflexion autour d'une éventuelle poursuite d'étude et un travail d'identification de formations candidatables compatibles avec le cursus de LP TERRE et le projet professionnel.

Les demandes d'avis de poursuite d'étude non anticipées avant le début du mois de Mars ne pourront pas être examinées et aucun document émanant de la formation en support des candidatures sur la plate-forme nationale *Mon Master* ne sera fourni.



**Territoires, Environnement,  
Résilience, Ressources  
écologiques**



*LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement*

# Réglementation du diplôme de LP

## Modalités de contrôle des connaissances

## Organisation des examens

Email : [licencepro-terre@univ-littoral.fr](mailto:licencepro-terre@univ-littoral.fr)

Site web : <https://licencepro-terre.univ-littoral.fr>

### SECRETAIRE PEDAGOGIQUE

Marie BOIN

[marie.boin@univ-littoral.fr](mailto:marie.boin@univ-littoral.fr)

Téléphone : 03 21 46 36 16



## Organisation générale du diplôme de la Licence Professionnelle (LP)

*Par souci de lisibilité, ce document utilise la forme neutre « étudiant » pour désigner indifféremment les personnes inscrites en LP TERRE, sans distinction de genre.*

Les **Modalités de contrôle des connaissances (MCC)** de la LP Territoires, Environnement, Résilience et Ressources Écologiques (TERRE) sont élaborées par le jury d'année et forment un pacte entre l'université, l'équipe pédagogique incluant les personnels d'appui de l'offre pédagogique (secrétariat FI ou FC, technicien(ne)s de laboratoire, personnels du SUIAO-IP et de la BULCO, ...) et les étudiants admis à suivre son programme de formation assidûment et avec un engagement au moins nécessaire et suffisant pour une diplomation permettant d'acquérir le **grade de Licence**. Le **parcours de formation de LP TERRE** dispensé à l'ULCO relève de la mention nationale de diplôme *Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement* (RNCP<sup>1</sup> 40343 qui décrit les compétences, activités et débouchés visés). Le diplôme de LP est réglementé par l'arrêté du 06/12/2019 du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (JORF<sup>2</sup> n° 0288), ainsi qu'au niveau de l'établissement Université du Littoral Côte d'Opale par le cadrage voté en CFVU<sup>3</sup> en date du 21/10/2021. Ce document s'y conforme.

La Licence Professionnelle et le grade de Licence sont décernés aux étudiants qui ont obtenu **180 crédits européens (ECTS<sup>4</sup>)**, appelées ECTS par la suite. Soixante sont à acquérir cette année universitaire, ils s'ajouteront aux 120 déjà capitalisés grâce à l'obtention du niveau Bac+2 qui vous a permis d'accéder à la formation.

Le parcours TERRE est structuré en **Unités d'enseignement (UE)**. Chaque UE contient un ou plusieurs **Éléments Constitutifs (EC)**. L'année est organisée en deux semestres. L'acquisition de l'UE permet la capitalisation des ECTS correspondants.

Les modalités de calcul de la note finale des ECs, des UEs, des semestres et de l'année sont décrites dans le présent document.

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en ECTS est également fixée dans le tableau ci-après.

---

<sup>1</sup> Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) – [Fiche RNCP 40343](#)

<sup>2</sup> Journal Officiel de la République Française – [JORF 0288](#)

<sup>3</sup> Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU)

<sup>4</sup> [Système européen de transfert et d'accumulation de crédits \(ECTS\)](#)

DETAILS DES UE ET EC - CREDITS ECTS ASSOCIES		SEMESTRE	ECTS FI/FC	ECTS FA
<b>UE 1 CONNAISSANCE DES MILIEUX NATURELS</b>		<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
EC 1.1	Faune et flore		3	3
EC 1.2	Environnement : Eau, Sols, Sédiments, Climat		3	3
<b>UE 2 OUTILS GENERAUX DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
EC 2.1	Techniques de terrain et de laboratoire		2	2
EC 2.2	Analyse et traitement de données environnementales		2	2
<b>UE 3 OUTILS SPECIFIQUES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
EC 3.1	Cartographie		2	2
EC 3.2	Système d'Information géographique		3	3
EC 3.3	Réglementation et pratique drone		1	1
<b>UE 4 OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
EC 4.1	Projet Personnel Professionnel et Autoentrepreneuriat		3	3
<b>UE 5 OUTILS DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 1</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
EC 5.1	Communications orale et écrite		1	1
EC 5.2	Anglais 1		2	2
<b>UE 6 RISQUES ET SUIVI DU MILIEU COTIER ET LITTORAL</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
EC 6.1	Géomorphologie et habitats des littoraux		4	4
<b>UE 7 PROJET TUTEURE / ALTERNANCE</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
EC 7.1 (FI/FC)	Projet tuteuré (étape)		4	
EC 7.1 (FA)	Alternance (étape)			4
<b>UE 8 GESTION OPERATIONNELLE DES MILIEUX NATURELS</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
EC 8.1	Écologie		1	1
EC 8.2	Plans de gestion des espaces naturels		2	2
EC 8.3	Méthodes et applications de suivis naturalistes		1	1
<b>UE 9 AGROECOLOGIE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
EC 9.1	Milieus cultivés		1	1
EC 9.2	Contrôle des bioagresseurs et écotoxicologie		1	1
<b>UE 10 OUTILS DE L'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
EC 10.1	Recherche documentaire, éthique scientifique et science ouverte		1	1
EC 10.2	Anglais 2		2	2
<b>UE 11 ENJEUX SCIENTIFIQUES ET SOCIETAUX DE LA GESTION DES SOLS ET DE L'EAU</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
EC 11.1	Sols et eau à l'Anthropocène		2	2
<b>UE 12 TERRITOIRES : VULNERABILITE &amp; RESILIENCE</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
EC 12.1	Acteurs et réglementation en environnement		2	2
EC 12.2	Gestion intégrée des territoires		1	1
EC 12.3	Transition écologique		1	1
<b>UE 13 PROJET TUTEURE</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
EC 13 (FI/FC)	Projet tuteuré		2	
<b>UE 14 MEMOIRE DE FIN D'ETUDE</b>		<b>2</b>	<b>13</b>	<b>15</b>
EC 14.1 (FI/FC)	Stage de 4 mois		13	
EC 14.1 (FA)	Alternance			15

## Validation de l'année et du diplôme, des deux semestres et compensation

La **compensation** s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE). Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation décidée en jury.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des **180 ECTS**. Chaque semestre de LP comporte des UE dont l'obtention confère un total de 30 ECTS (soit 60 crédits ECTS pour l'année de LP) qui s'ajoutent aux 120 ECTS que les étudiants admis en LP ont déjà acquis antérieurement.

° Il y a :

- compensation entre les EC d'une même UE sans note éliminatoire.
  - compensation entre les UE du semestre 1 avec note éliminatoire fixée à 6/20 à l'UE.
  - compensation entre les UE du semestre 2 avec note éliminatoire fixée à 6/20 à l'UE.
- (NB : cas particulier de l'UE 14 explicité ci-dessous).

° Il n'y a pas :

- compensation entre les semestres 1 et 2 de la LP. Les **semestres ne sont donc pas compensables**, ce qui signifie que chacun des deux semestres doit être validé indépendamment.

° Compte-tenu du caractère professionnalisant de la formation, **une note à l'UE 14 « Stage / Alternance » égale ou supérieure à 10/20 est obligatoire pour valider le diplôme**, et ce sans bénéfice du mécanisme de compensation. NB : la note de stage / alternance est composée de plusieurs notes (rapport, soutenance, suivi, appréciation tuteur structure (voir détails ci-dessous)).

° La note de l'EC 3-3 est conditionnée à la réussite de l'examen A1/A3 de la DGAC<sup>5</sup> que chaque étudiant doit passer en ligne à sa propre initiative sur le site AlphaTango<sup>6</sup> et selon les indications données par l'enseignant référent. Une attestation de réussite peut être obtenue sur le site, laquelle doit être transmise au secrétariat pédagogique avant le 15 janvier de l'année universitaire en cours – **faute de quoi la note d'épreuve de l'EC 3-3 est divisée par deux**. En outre, un étudiant qui ne transmet pas son attestation de réussite au 15 janvier au plus tard ne sera pas autorisé à assister au TP 'Vols de drone' du semestre 2.

° Le fait de ne pas composer une épreuve sans justification appréciée et validée par le jury (statut **ABI** – voir ci-après) **bloque le mécanisme de compensation** entre les EC au sein d'une UE. Ainsi, une UE ne peut être validée si l'étudiant ne s'est pas présenté à une ou plusieurs épreuves qui la compose.

---

<sup>5</sup> Direction Générale de l'Aviation Civile

<sup>6</sup> [AlphaTango](#), le portail public des utilisateurs d'Aéronefs Télépilotes

## Examens finaux et contrôles continus

- ° Les examens peuvent avoir lieu sous forme écrite (avec ou sans documents, avec ou sans calculatrice), orale, individuellement ou en groupes. Soit ils se concentrent en principe sur une semaine en fin de chaque semestre (semaine **51** pour le S1, et semaine **29** pour le S2), soit ils sont répartis (anticipés) au cours de l'année, soit les deux formules à la fois (cf Annexes). Les Certifications peuvent être organisées en dehors de ces semaines fléchées en fonction des contraintes. Dans tous les cas, les étudiants doivent être avertis et convoqués au moins quinze jours à l'avance de la tenue d'épreuves (hors contrôle continu).
- ° Les évaluations par groupe peuvent donner lieu à des notes individuelles en cas d'hétérogénéité d'effort et/ou de niveau établis au sein du groupe.
- ° Remise de rapports ou de comptes rendus en contrôle continu : la note de tout rapport ou compte rendu remis après la date limite fixée par l'enseignant sera diminuée. Le degré de pénalisation est laissé à l'appréciation de l'enseignant. *Le jury préconise une diminution de 10% de la note par jour de retard.*

### Sessions d'examen

Pour chaque semestre, deux Sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une Session 1 et une Session 2. Les UE non validées en Session 1 pourront être recomposées lors des Sessions de rattrapage (Session 2) selon les modalités décrites pour chaque EC en Annexes.

- **Absence injustifiée (ABI) à une ou plusieurs épreuves** : un étudiant absent lors d'une ou plusieurs épreuves et qui n'est pas en mesure de produire un justificatif permettant de considérer son absence comme justifiée se voit :

- ° décerner la note de 0/20 à l'épreuve (contrôle continu ou examen final)
- ° décerner le **statut d'ABI** sur l'épreuve d'examen final uniquement, qui bloque tout mécanisme de compensation au sein de l'UE. Il est donc ajourné (**AJ**) et tenu de composer en Session 2.

S'il est frappé du statut *ABI* à toutes les épreuves d'une Session d'examen, il est dit **défaillant**.

Si le **statut ABI n'est pas levé en Session 2, le diplôme ne pourra être délivré.**

- **Absence justifiée (ABJ) à une ou plusieurs épreuves** : Si un étudiant n'a pas été en mesure de se présenter à un contrôle continu ou un examen de Session 1, il en informe le secrétariat pédagogique dès qu'il a connaissance de cet état d'empêchement et est en mesure de le faire. Il dispose d'un délai de cinq jours pour transmettre un certificat médical ou autre document justifiant selon lui de son absence. La prise en compte ou non de ces documents est laissée à l'appréciation du jury. Si le jury décide que cette absence est justifiée, l'étudiant compose une **épreuve de substitution** de Session 1 qui doit se tenir dans les 15 jours.

## Session dite de rattrapage (session 2)

- ° Seules les UE non validées en Session 1 peuvent faire l'objet d'une composition en Session 2, et sous réserve qu'elles ne soient pas régulièrement validées par compensation.
- ° La note retenue d'examen de Session 2 est soit celle de l'épreuve de Session 2 si elle est supérieure à celle de session 1, soit celle de Session 1 dans le cas contraire (*bénéfice de la meilleure composition*).
- ° Les notes de contrôle continu et les notes d'évaluation des travaux pratiques ne peuvent pas donner lieu à une Session 2, sauf stipulé différemment dans le guide des études. La note de 0 sera alors attribuée en cas de défaillance en première Session.
- ° Les épreuves de seconde Session peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, indépendamment de la forme de l'examen de première Session (cf guide des études).

## Déroulement des examens

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage sur ADE et/ou voie électronique.

- ° Le sujet d'examen doit spécifier les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques, les téléphones mobiles et tout objet connecté sont interdits.
- ° Les étudiants doivent se présenter **15 minutes avant le début de chaque épreuve**. Est considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué.
- ° Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant. Tout étudiant en retard se rend dans un premier temps au secrétariat pédagogique avant de se présenter en salle d'examen. En lien avec le président de jury, il lui est remis ou non un **bulletin de retard** qui lui sera indispensable pour entrer en salle et être autorisé à composer. Si tel est le cas, aucun temps supplémentaire ne sera accordé. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée. En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.
- ° Les étudiants doivent absolument être munis d'une **pièce d'identité avec photo** pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire, etc ...).
- ° L'étudiant doit s'installer sur la table (un étudiant par table) dont le numéro correspond à celui qui lui est attribué sur la liste (dont un exemplaire est affiché à l'extérieur de la salle d'examen).
- ° Les cartables doivent être déposés au bout de la salle d'examen. Les téléphones mobiles doivent être éteints.
- ° Les surveillants doivent faire émarger les étudiants présents sur une liste prévue à cet effet.
- ° Les surveillants doivent noter sur le PV d'examen les absents.
- ° Les étudiants n'ont sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens

avec leur matériel (stylo, effaceur, ...). Les échanges de matériels ne sont pas autorisés pendant les épreuves.

° L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet. Les surveillants doivent inscrire sur le tableau l'heure de début et l'heure de fin de l'épreuve.

° **Aucune sortie de la salle d'examens n'est autorisée avant une heure d'épreuve.**

° Toute communication entre étudiants est interdite.

En cas de **flagrant délit de fraude** ou de **tentative de fraude aux examens**, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats.

° Il saisit les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits.

° Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal.

° Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués nominativement désignés).

° Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la **commission disciplinaire de l'Université**.

° Les sanctions disciplinaires prévues par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont les suivantes, suivant le degré de la fraude constatée :

1° l'avertissement ;

2° le blâme ;

3° l'exclusion de l'université pour une durée maximale de 5 ans ;

4° l'exclusion définitive de l'université ;

5° l'exclusion de tout établissement pour une durée maximale de 5 ans ;

6° l'exclusion définitive de tout établissement.

## **Note d'information concernant le plagiat et les risques encourus**

Au cours de vos études, vous aurez de nombreux travaux personnels à réaliser. L'université vous met en garde contre le « copier-coller » des informations prélevées sur les sites internet, dans les livres d'auteurs, les rapports de stage, les journaux, etc... L'Université dispose pour cela d'outils performants pour les détecter. Le fait de recopier en intégralité un texte ou même une phrase sans la mettre entre guillemets et citer la source constitue un **plagiat**. Le plagiat consiste à reproduire et à présenter comme étant le résultat de ses propres travaux, tout ou partie de documents rédigés par un ou plusieurs autres auteurs sans contribution ni réflexion personnelle de l'étudiant et sans mention du nom du ou des auteurs de ces documents. Le plagiat effectué dans le cadre des études est considéré comme une fraude commise à l'occasion d'un examen, même s'il est commis à l'occasion d'un contrôle continu. Outre l'obtention d'un

zéro à l'épreuve ou à l'UE, l'étudiant plagiaire est donc susceptible d'être sanctionné par la **Section disciplinaire** de l'université.

## Bonus

Prise en compte du sport, d'une seconde langue vivante (LV2), de la participation à l'organisation d'événements de la formation, de l'engagement étudiant, d'activités culturelles et artistiques pratiquées en partenariat avec le conservatoire de Calais, de stages optionnels sous réserve d'une mini-soutenance, et de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal), à l'exception du PIX qui est intégré à la maquette. Se référer au catalogue des bonus disponible sur Moodle.

Les **points bonus** obtenus (à hauteur de 0,6 point maximum) seront capitalisés dans l'**UE 5 au semestre 1** et dans l'**UE 10 au semestre 2**. Pour les modalités d'obtention des bonus, se référer aux responsables des disciplines concernées. Seules les notes bonus > 10/20 sont prises en compte selon le tableau ci-dessous. Si plusieurs activités permettant des points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, la meilleure des notes est conservée.

Note obtenue en activité Bonus	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne UE 5-10 (/ 20)	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

*Cas particulier des étudiants redoublants : Les points bonus ne sont pas conservés en cas de redoublement intégral de l'année.*

## Régime spécial – Article 12 de l'Arrêté du 22/01/2014

(mis à jour par l'Arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants *Chargé de famille*, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

### Handicap

*Il est conseillé aux étudiants en situation de handicap (au sens large) de prendre contact avec le service santé de l'ULCO : [santecampus@univ-littoral.fr](mailto:santecampus@univ-littoral.fr). Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président de l'Université décide des mesures d'accompagnement. **L'équipe pédagogique n'a pas à connaître***

**les raisons médicales ayant permis l'aménagement.** Elle s'efforce de mettre en place ces aménagements dans les meilleures conditions. Un étudiant constatant que les mesures décidées sont incorrectement mises en œuvre doit en référer aux directeurs des études en écrivant à l'adresse [lpterre@univ-littoral.fr](mailto:lpterre@univ-littoral.fr) ou en interpellant en toute confidentialité l'un des deux directeurs des études. Il peut également prendre attache avec la référente handicap du département Sciences de la Vie et de la Nature (SVN), Mme Urania Christaki en écrivant à l'adresse [urania.christaki@univ-littoral.fr](mailto:urania.christaki@univ-littoral.fr).

### **Sportifs de haut niveau (SHN)**

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut SHN doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions très rapidement après la rentrée universitaire, au secrétariat pédagogique, et se rendre sur le site <https://suaps.univ-littoral.fr> pour connaître les modalités d'obtention de ce statut et remplir le dossier. Une commission SUAPS va attester de ce statut et diffusera la liste des étudiants concernés.

### **Statut d'Étudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité pour l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas composer les contrôles continus mais doit obligatoirement composer les examens finaux.

## **Composition du jury**

- **Jacinthe CAILLAUD**, Enseignante-Chercheuse ULCO – Co-Directrice des études
- **Michaël HERMOSO**, Enseignant-Chercheur ULCO – Co-directeur des études
- **Guilhem MOUSSELIN**, Intervenant professionnel de la LP
- **Sylvie PHILIPPE**, Enseignante-Chercheuse ULCO
- **Mouncef SEDRATI** (membre suppléant), Enseignant-Chercheur ULCO

L'ensemble de l'équipe pédagogique est invité aux tenues de sessions de jury d'examens.

La présidence du jury est assurée par **Michaël HERMOSO**. Le Président de jury a voix prépondérante en cas de partage des voix à l'issue d'un vote.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. En cas de litige, **le jury de la formation a tout pouvoir de délibération.**

Le secrétariat pédagogique assuré par **Marie BOIN** prépare tout document utile en amont des réunions du jury. Elle assure également un rôle de conseil auprès du jury, notamment sur des informations

tenant à des situations particulières d'étudiants dont elle aurait connaissance et qui peuvent aider le jury à prendre des décisions au cas-par-cas. A ce titre, elle assiste à part entière aux travaux de sessions de jury, mais sans disposer d'une voix délibérative en cas de recours au vote.

### - Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la DEVE<sup>7</sup> pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier dans le Guide des Études).

## Mention au diplôme de licence

Elle est attribuée à partir des notes pondérées par les ECTS des UE de l'année.

- ° Attribution de la mention **Passable** : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
- ° Attribution de la mention **Assez bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- ° Attribution de la mention **Bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- ° Attribution de la mention **Très bien** : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, un redoublement en LP est soumis à l'autorisation du jury d'année. L'**assiduité aux enseignements** et le **comportement général** de l'étudiant vis-à-vis de l'équipe pédagogique, des autres étudiants de la promotion et des professionnels au cours de l'année seront deux critères importants considérés par le jury pour autoriser le redoublement.

---

<sup>7</sup> Direction des Études et de la Vie Étudiante

## ANNEXE – MCC DES EPREUVES DU SEMESTRE 1

### MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 1 (ECTS : 6)

Responsable pédagogique : Jacinthe CAILLAUD

UE / Code	UE 1 Connaissance des milieux naturels
Nom de l'EC	<b>EC 1-1 Faune et Flore</b> (3 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR TP + Oral sur la partie <i>Faune</i>
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (03/11/2025)
Nature de l'épreuve	Écrite. Une épreuve comportant deux sujets : 1° Partie Flore/EEE ; 2° Partie Faune/EEE
Durée de l'épreuve	1H30 au total
Calcul de la note finale de l'EC	80% Examen final + 20% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

UE / Code	UE 1 Connaissance des milieux naturels
Nom de l'EC	<b>EC 1-2 Environnement : Eau, Sols, Sédiments, Climat</b> (3 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR TP (Sortie) Partie Sédiments
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (03/11/2025)
Nature de l'épreuve	Écrite. Une épreuve globale portant sur tout ou partie des quatre matières de l'EC 1-2.
Durée de l'épreuve	2H au total
Calcul de la note finale de l'EC	90% Examen final + 10% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 2 (ECTS : 4)

**Responsable pédagogique : Michaël HERMOSO**

UE / Code	UE 2 Outils généraux de gestion de l'environnement
Nom de l'EC	<b>EC 2-1 Techniques de terrain et de laboratoire</b> (2 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Notes individuelle et collectives de suivi de projet
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	- Examen sur table Théorie : Techniques et méthodes - Rendu rapports écrit - Soutenance orale (en janvier 2026)
Durée de l'épreuve	1H pour l'examen sur table
Calcul de la note finale de l'EC	85% Examen final + 15% CC (Note Examen final = 1/3 examen sur table + 1/3 Rapport + 1/3 Oral)
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC et d'oral conservée.

UE / Code	UE 2 Outils généraux de gestion de l'environnement
Nom de l'EC	<b>EC 2-2 Analyse et traitement de données environnementales</b> (2 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	NON
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	-Examen en salle informatique -Certification PIX (*)
Durée de l'épreuve	-1H30 -2H (dont 1h45 pour la certification en ligne)
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final (80% Note Examen final Exam info + 20% PIX)
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note PIX conservée.

\* Les étudiants peuvent s'entraîner sur leurs comptes PIX personnels durant le semestre 1.

Toutefois au jour de la certification, trois conditions sont à remplir :

- Disposer d'un compte PIX ouvert avec l'adresse @etu.univ-littoral.fr de l'étudiant
- Être en mesure de se connecter à ce dernier compte avant le début de l'ouverture de la session de certification.
- Que ce compte @etu.univ-littoral.fr soit « certifiable » et pour cela avoir atteint le niveau 1 dans au moins 5 compétences au choix de l'étudiant.

**Faute de quoi l'étudiant ne pourra pas participer à la session de certification.**

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 3 (ECTS : 6)

Responsable pédagogique : Sylvie PHILIPPE

UE / Code	UE 3 Outils spécifiques de gestion de l'environnement
Nom de l'EC	<b>EC 3-1 Cartographie</b> (2 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR TP (X3)
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite.
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	25% Examen final + 75% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

UE / Code	UE 3 Outils spécifiques de gestion de l'environnement
Nom de l'EC	<b>EC 3-2 Système d'Information géographique</b> (3 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Contrôle en fin de séances du 19/11/2025
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Projet
Durée de l'épreuve	
Calcul de la note finale de l'EC	80% Projet + 20% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

UE / Code	UE 3 Outils spécifiques de gestion de l'environnement
Nom de l'EC	<b>EC 3-3 Réglementation et pratique drone</b> (1 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Examen sur table type A1/A3 AlphaTango
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final. Note divisée par 2 si l'attestation de réussite à l'examen officiel n'est pas produite au 15/01/2026 dernier délai.
Session 2	Même modalité qu'en Session 1.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 4 (ECTS : 3)

Responsable pédagogique : Sylvie PHILIPPE

UE / Code	UE 4 Outils d'insertion professionnelle
Nom de l'EC	<b>EC 4-1 Projet Personnel Professionnel et Autoentrepreneuriat (3 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	OUI
Si oui, nature des épreuves	- QCM CEL - Rendu CV Vidéo - Travail intraséances et interséances en PPP
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (18/11/2025)
Nature de l'épreuve	Orale (Présentation et entretien)
Durée de l'épreuve	10-15 minutes.
Calcul de la note finale de l'EC	65% Examen final + 35% CC. (Note CC : 40% QCM CEL + 40% CV Vidéo + 20% travail intra et inter-séance PPP)
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 5 (ECTS : 3)

**Add bonus 0,6pt max**

**Responsable pédagogique : Isabelle LEFEBVRE**

UE / Code	UE 5 Outils de l'information et de communication 1
Nom de l'EC	<b>EC 5-1 Communications orale et écrite (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	NON
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (Oral : 19/11/2025) Non (Écrit)
Nature de l'épreuve	- Orale (Présentation) - Écrite (Rédaction d'une note de synthèse) - Certification Voltaire (*)
Durée de l'épreuve	Oral : 10 à 15 minutes Écrit : 1H Certification Voltaire : 3H30 au total
Calcul de la note finale de l'EC	1/3 Oral + 1/3 Écrit + 1/3 Voltaire
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de Certification Voltaire conservée.

\* La composition à la Certification Voltaire nécessite que l'étudiant ait passé au moins six heures en auto-formation sur la plate-forme. Si tel n'était pas au plus tard le 01/12/2025, il ne serait pas autorisé à composer et se verra décerner la note de 0/20.

UE / Code	UE 5 Outils de l'information et de communication
Nom de l'EC	<b>EC 5-2 Anglais 1 (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Production orale (PO), 15 minutes
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (08/12/2025)
Nature de l'épreuve	CE, CO et PE
Durée de l'épreuve	2 h
Calcul de la note finale de l'EC	50% Examen final + 50% CC
Session 2	CC (PO) : épreuve orale de 20 minutes (5 min de préparation / 10 min d'oral / 5 min entretien/questions). Examen final : examen écrit (CO,CE,PE) = 2h.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 6 (ECTS : 4)

### Responsable pédagogique : Mouncef SEDRATI

UE / Code	UE 6 Géomorphologie et habitats des littoraux
Nom de l'EC	<b>EC 6-1 Géomorphologie et habitats des littoraux (4 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR TD Photogrammétrie
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite. Une épreuve comportant deux sujets : 1° Géomorphologie, 2° Partie habitats
Durée de l'épreuve	1H30
Calcul de la note finale de l'EC	75% Examen final + 25% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, note de CC conservée.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 7 (ECTS : 4)

**Responsables pédagogiques :**

**FI/FC Jacinthe CAILLAUD / FA Michaël HERMOSO**

UE / Code	UE 7 Projets tuteurés / Alternance (étape)
Nom de l'EC	<b>EC 7-1 Projets tuteurés</b> (FI/FC 4 ECTS) / <b>Alternance (étape)</b> (FA 4 ECTS)
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Note de suivi (FI/FC et FA) Livrables de réalisation de projet (FI/FC)
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Rendu écrit (FA uniquement) Soutenance Orale (FI/FC uniquement) en janvier 2026.
Durée de l'épreuve	Selon convocation
Calcul de la note finale de l'EC	- FI/FC : 25% Examen final + 25% Soutenance + 25% Note de CC + 25% note individualisée de suivi (dont note commanditaire) -FA : 1/3 Examen final (Rapport d'avancement Alternance) + 1/3 CC (Note d'évaluation Maître d'Apprentissage) + 1/3 CC (Note de suivi Tuteur Académique).
Session 2	Même modalité qu'en Session 1, notes de CC, de suivi et de soutenances conservées.

***Nota bene*** : Il s'agit d'une évaluation d'étape permettant de capitaliser des ECTS au Semestre 1 sur des éléments d'enseignements professionnalisants enjambant les deux semestres.

## Semestre 2

### MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 8 (ECTS : 4)

Responsable pédagogique : Bruno COSSEMENT

UE / Code	UE 8 Gestion opérationnelle des milieux naturels
Nom de l'EC	<b>EC 8-1 Écologie (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

UE / Code	UE 8 Gestion opérationnelle des milieux naturels
Nom de l'EC	<b>EC 8-2 Plans de gestion des espaces naturels (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	- CR Sortie - Rendu tableau d'arborescence en fin de TP.
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui
Nature de l'épreuve	- Épreuve Orale (présentations) – 07/04/2026
Durée de l'épreuve	
Calcul de la note finale de l'EC	30% Examen final + 70% note CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1. Note de CC conservée.

UE / Code	UE 8 Gestion opérationnelle des milieux naturels
Nom de l'EC	<b>EC 8-3 Méthodes et applications de suivis naturalistes (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 9 (ECTS : 2)

**Responsable pédagogique : Benoît VANHEE**

UE / Code	UE 9 Agroécologie
Nom de l'EC	<b>EC 9-1 Milieux cultivés (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (20/03/2026)
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

UE / Code	UE 9 Agroécologie
Nom de l'EC	<b>EC 9-2 Contrôle des bioagresseurs et écotoxicologie (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (20/03/2026)
Nature de l'épreuve	Écrite Une épreuve comportant deux sujets : 1° Partie Bioagresseurs ; 2° Partie Écotoxicologie.
Durée de l'épreuve	1H30
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

**MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 10 (ECTS : 3)***Add bonus 0,6pt max***Responsable pédagogique : Isabelle LEFEBVRE**

UE / Code	UE 10 Outils de l'information et de communication 2
Nom de l'EC	<b>EC 10-1 Recherche documentaire, éthique scientifique et science ouverte (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% Examen final
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

UE / Code	UE 10 Outils de l'information et de communication 2
Nom de l'EC	<b>EC 10-2 Anglais 2 (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Production orale (PO), 15 minutes
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	CE, CO et PE
Durée de l'épreuve	2 h
Calcul de la note finale de l'EC	50% Examen final + 50% CC
Session 2	CC (PO) : épreuve orale de 20 minutes (5 min de préparation / 10 min d'oral / 5 min entretien/questions). Examen final : examen écrit (CO,CE,PE) = 2h.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 11 (ECTS : 2)

Responsable pédagogique : Jacinthe CAILLAUD

---

UE / Code	UE 11 Enjeux scientifiques et sociétaux de la gestion des sols et de l'eau
Nom de l'EC	<b>EC 11-1 Sols et eau à l'Anthropocène (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	OUI
Si oui, nature des épreuves	CR TP
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (07/04/2026)
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	2H
Calcul de la note finale de l'EC	75% EF + 25% CC
Session 2	EF : épreuve écrite ou orale. Notes de CC conservées.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 12 (ECTS : 4)

**Responsable pédagogique : Michaël HERMOSO**

UE / Code	UE 12 Territoires : Vulnérabilité et résilience
Nom de l'EC	<b>EC 12-1 Acteurs et réglementations en environnement (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR Sortie Oraux
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	2H
Calcul de la note finale de l'EC	75% EF + 25% CC
Session 2	Même modalité qu'en session 1. Note de CC conservée.

UE / Code	UE 12 Territoires : Vulnérabilité et résilience
Nom de l'EC	<b>EC 12-2 Gestion intégrée du territoire (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	CR TP (Conflits d'usage)
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	75% EF + 25% CC
Session 2	Même modalité qu'en Session 1 ; Note de CC conservée.

UE / Code	UE 12 Territoires : Vulnérabilité et résilience
Nom de l'EC	<b>EC 12-3 Transition écologique (1 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Non
Si oui, nature des épreuves	
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	Écrite
Durée de l'épreuve	1H
Calcul de la note finale de l'EC	100% EF
Session 2	Même modalité qu'en Session 1

**MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 13**  
**(ECTS : 2 pour FI/FC uniquement)**  
**Responsable pédagogique : Jacinthe CAILLAUD**

UE / Code	UE 13 Projets tuteurés
Nom de l'EC	<b>EC 13-1 Projets tuteurés (2 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	Oui
Si oui, nature des épreuves	Restitution orale de la capsule vidéo (Livrable 3).
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Oui (semaine 17)
Nature de l'épreuve	- Rapport écrit final* (Livrable 5). - Soutenance orale finale par groupe*
Durée de l'épreuve	Selon convocation
Calcul de la note finale de l'EC	1/3 CC + 2/3 EF. Note EF : 50% Rapport écrit final + 50% soutenance orale.
Session 2	Écrit ou oral pour l'EF. Note de CC conservée.

Mémo : Soutenances projets tuteurés du S1 et jusque semaine 6, le 04/12/2026 – comptant pour le S1.

\* Pondération individuelle possible de la note en fonction des réponses aux questions et de l'investissement dans le travail collectif.

## MCC – Éléments Constitutifs de l'UE 14 (ECTS : 13 pour FI/FC - ECTS : 15 pour FA)

**Responsables pédagogiques :  
Jacinthe CAILLAUD et Michaël HERMOSO**

UE / Code	UE 14 Stage de 4 mois (FI/FC) ou Alternance (FA)
Nom de l'EC	<b>EC 14-1 Stage de 4 mois (FI/FC 13 ECTS) ou Alternance (FA 15 ECTS)</b>
<b>Contrôle continu (CC)</b>	OUI
Si oui, nature des épreuves	Notes de suivi des tuteurs académiques et d'entreprise / administration (grille d'évaluation).
<b>Examen final (EF)</b>	Oui
Anticipé	Non
Nature de l'épreuve	- Rapport écrit - Soutenance orale
Durée de l'épreuve	Cf guide des stages et convocation
Calcul de la note finale de l'EC	1/3 note de CC + 1/3 rapport écrit + 1/3 note de soutenance
Session 2	Mêmes modalités qu'en Session 1 ; Notes de CC conservées.

**Rappel :** Note éliminatoire de 10/20 à l'UE 14. Ainsi, cette UE doit être validée par une note supérieure ou égale à 10/20, elle ne peut pas s'acquérir, ni les ECTS correspondants par compensation grâce à d'autres UEs du semestre 2. En revanche, les points supérieurs à 10 à l'UE 14 peuvent servir à compenser d'autres UEs dont le résultat est > 6/20 et < 10/20 au semestre 2.

**Autre Point important :** En formation hors alternance, le guide des études prévoit un stage professionnel d'une durée de **4 mois** en licence professionnelle MPGE parcours TERRE, et dont l'évaluation selon les modalités décrites ci-dessus permet la capitalisation de 13 ECTS. L'autorisation de composer à cette UE sous la forme de la remise d'un rapport et d'une soutenance pour un stage d'une durée inférieure à 4 mois n'est **pas automatique**. Elle est conditionnée à une **décision de jury** éclairée par la situation particulière de l'étudiant ne remplissant pas la condition de durée minimum de stage.